

*Résidence Autonomie*

3, rue du Manoir  
**56380 GUER**

 02.97.22.04.45

# Projet d'Établissement

**2018-2023**

<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>LE PROJET D'ETABLISSEMENT : UNE DEMARCHE PARTICIPATIVE</b>	<b>6</b>
L'ORGANISATION GENERALE	7
MODALITES D'ASSOCIATION DES PARTIES PRENANTES	9
<b>LA RESIDENCE AUJOURD'HUI</b>	<b>10</b>
<b>FICHE D'IDENTITE</b>	<b>11</b>
<b>EVOLUTION RECENTE</b>	<b>12</b>
DU FOYER-LOGEMENT A LA RESIDENCE AUTONOMIE	12
<b>SITUATION GEOGRAPHIQUE</b>	<b>15</b>
<b>LES BATIMENTS</b>	<b>16</b>
<b>LE PUBLIC ACCUEILLI</b>	<b>17</b>
REPARTITION PAR AGE ET PAR SEXE	17
DEPENDANCE	17
PROVENANCE GEOGRAPHIQUE	18
<b>LES PROFESSIONNELS</b>	<b>19</b>
LE TABLEAU DES EMPLOIS	19
ORGANIGRAMME	19
<b>LES VALEURS ET LA GESTION DES PARADOXES</b>	<b>20</b>
<b>MISSIONS ET CADRE REGLEMENTAIRE</b>	<b>22</b>
<b>LA DIMENSION STRATEGIQUE</b>	<b>24</b>
<b>DIAGNOSTIC STRATEGIQUE DU MACRO-ENVIRONNEMENT</b>	<b>25</b>
SUR LE PLAN POLITIQUE	26
SUR LE PLAN ECONOMIQUE	27
SUR LE PLAN SOCIOCULTUREL	28
SUR LE PLAN TECHNOLOGIQUE	29
SUR LE PLAN ECOLOGIQUE	29
SUR LE PLAN LEGAL	30
<b>DIAGNOSTIC STRATEGIQUE DU MICRO-ENVIRONNEMENT</b>	<b>31</b>
L'USAGER ET LA FAMILLE	31
LES PRESTATAIRES ET LES BENEVOLES	32
LES AUTORITES DE CONTROLE ET DE TARIFICATION	32
LES CONCURRENTS (PRESENTS ET ENTRANTS)	33
LES SERVICES DE SUBSTITUTION	33
<b>ORIENTATIONS STRATEGIQUES</b>	<b>34</b>
<b>LA DIMENSION PROJECTIVE</b>	<b>35</b>
<b>LES ATOUTS DE LA RESIDENCE</b>	<b>36</b>
LA GARANTIE DES DROITS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS	37
LA PERSONNALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT	37
LA POLITIQUE DE GESTION ET DE PREVENTION DES RISQUES	38
OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT A ET SUR SON ENVIRONNEMENT	38
L'ORGANISATION DE LA QUALITE DE LA PRISE EN CHARGE OU DE L'ACCOMPAGNEMENT DES USAGERS	39
<b>LES PROJETS D'AMELIORATION</b>	<b>40</b>
LES RELATIONS AVEC L'EXTERIEUR	41
L'INDIVIDUALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT	41
LES RESSOURCES HUMAINES	42
LA REPOSE AUX BESOINS	42
LES PRESTATIONS DE SERVICE	43
<b>CONCLUSION</b>	<b>44</b>

# Introduction

## Le mot de la direction

Avec l'allongement de l'espérance de vie et l'accroissement de la population, une modification du paysage sanitaire et médico-social français s'est engagée. En adaptation permanente aux nouveaux besoins et attentes de cette population vieillissante, les établissements d'hébergement pour personnes âgées se sont engagés dans une démarche d'amélioration continue de la qualité pour garantir un hébergement et un accompagnement en adéquation avec la population accueillie et répondant à la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, le secteur médico-social a rejoint le secteur sanitaire dans les démarches d'évaluation des établissements. Les résidences autonomes sont soumises à l'évaluation externe selon le calendrier défini dans la loi HPST<sup>1</sup> de juillet 2009. Notre établissement a été évalué en novembre 2016 par un cabinet indépendant et habilité. Mais au préalable, l'établissement a dû réaliser une « évaluation interne », c'est-à-dire effectuée par le personnel. Une évaluation est un bilan de l'existant centré sur ce qui est mis en œuvre pour satisfaire nos résidents et définir des axes de progression afin d'améliorer le service rendu et d'être en mesure de le prouver.

C'est donc tout naturellement que s'impose l'élaboration de notre projet d'établissement puisque tel que recommandé par l'ANESM<sup>2</sup> "*Il convient de nourrir le projet d'établissement par l'ensemble des réflexions qui accompagnent le processus d'évaluation et d'en intégrer les conclusions*".

---

<sup>1</sup> HPST : Hôpital Patients Santé Territoires

<sup>2</sup> ANESM : Agence Nationale de l'Évaluation et de la Qualité des Établissements et Services Sociaux et Médico-sociaux.

Les résultats des évaluations ont donc été, entre autres, utilisés pour l'élaboration de ce projet. Ils ont été complétés par les résultats d'une réflexion collective dans laquelle tous les acteurs ont eu l'opportunité de s'exprimer.

Conformément aux recommandations de l'ANESM, et tout au long de notre démarche, le résident a été placé au cœur de nos réflexions.

Ce document est donc un document fondateur et fédérateur qui doit permettre à la Résidence de définir, à partir des valeurs qu'elle défend, des objectifs à atteindre en précisant les actions à mettre en œuvre pour s'acquitter de sa mission.

*La direction*

# Le projet d'établissement : une démarche participative

## L'ORGANISATION GENERALE

<b>COMITE STRATEGIQUE</b>
<b>Missions</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Détermination de l'engagement de l'établissement dans la démarche d'évaluation</li><li>- Détermination de la méthodologie et de l'organisation du protocole</li><li>- Caractérisation de la population</li><li>- Définition des orientations stratégiques</li><li>- Validation des thèmes des groupes projets</li><li>- Organisation de la communication interne et externe</li><li>- Définition des fondements et missions</li><li>- Validation des fondements de l'activité de l'établissement et des valeurs</li><li>- Définition de la méthodologie des outils de recueil des attentes et besoins des résidents, des familles et des professionnels</li><li>- Garant du bon déroulement et de l'aboutissement de la démarche</li></ul>
<b>Composition</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Direction et adjointe administrative</li></ul>
<b>Fonctionnement</b>
<b>En phase d'élaboration du projet d'établissement</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Réunion(s) de structuration et cadrage du projet d'établissement</li><li>- Réunion(s) de validation du projet d'établissement</li></ul>
<b>En phase de suivi du projet d'établissement</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- 1 revue annuelle minimum</li></ul>

## COMITE DE PILOTAGE DU PROJET D'ETABLISSEMENT (COPIL)

### Missions

- Définition des modalités de participation des résidents et des familles (et/ou représentants) dans la démarche.
- Définition des fondements de l'activité de l'établissement : valeurs, recommandations de bonnes pratiques professionnelles
- Avis sur le projet d'établissement

### Composition

- Direction, adjointe administrative, agents sociaux, animatrice

### Fonctionnement

#### En phase d'élaboration du projet d'établissement

- Réunion de définition des fondements de l'activité
- Réunion de définition de la démarche qualité et validation du plan d'actions

## GROUPES DE TRAVAIL

### Missions

- Valider l'état des lieux au regard de l'évaluation
- Débattre sur les objectifs et proposer des actions concrètes pour les atteindre (plan d'actions)

### Composition

- Membres du personnel, usagers

### Fonctionnement

- Réunion(s) organisée(s) sur le temps de travail des salariés

### Groupes de travail thématiques

- Personnalisation de l'accompagnement
- Garantie des droits individuels et collectifs
- Prévention des risques inhérents à la vulnérabilité des résidents
- Maintien des capacités dans les actes de la vie quotidienne
- Ouverture de l'établissement à et sur son environnement
- Gestion des ressources humaines et risques professionnels



## MODALITES D'ASSOCIATION DES PARTIES PRENANTES

- ✓ Les professionnels ont été intégrés aux groupes de travail.
- ✓ Les usagers ont assisté directement à un groupe de travail et les enquêtes de satisfaction des résidents, des familles et du personnel ont été utilisées.
- ✓ Le projet a été présenté au Conseil de la Vie Sociale pour avis.
- ✓ Le conseil d'administration a été sollicité pour approuver le projet d'établissement.

# La résidence aujourd'hui

## Fiche d'identité

*Raison sociale* **Foyer Logement - Guer**

*Directeur* **Monsieur Carlton**

*Adresse* **3, rue du Manoir  
56380 Guer**

*Téléphone* **02 97 22 04 45  
02 97 22 01 10**

*Courriel* **[administration@ehpad-guer.fr](mailto:administration@ehpad-guer.fr)  
[residence.autonomie.guer@gmail.com](mailto:residence.autonomie.guer@gmail.com)**

*N°FINESS* **56 000 774 2**

*N° SIRET* **265 603 381 00020**

*Catégorie de l'établissement* **de Résidence autonomie**

*Statut juridique* **Fonction publique territoriale**

*Date d'ouverture* **1er septembre 1986**

*Date de renouvellement d'autorisation d'ouverture* **2 janvier 2032**

*Autorité de contrôle et de tarification* **Conseil départemental du Morbihan**

*Capacités autorisées* **Hébergement complet : 19 logements**

*Dates de réalisation de l'évaluation interne* **De mars à octobre 2016**

*Date de réalisation de l'évaluation externe* **Novembre 2016**

### DU FOYER-LOGEMENT A LA RESIDENCE AUTONOMIE

Nées le 1er janvier 2016 lors de l'entrée en vigueur de la loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 (loi ASV), les résidences autonomes prennent corps avec le décret du 27 mai 2016.

L'article 11 de la loi ASV confie aux logements-foyers une mission nouvelle de prévention de la perte d'autonomie en contrepartie d'un « forfait autonomie ».

Pour être sacré « résidence autonomie », chaque logement foyer doit se conformer aux normes décrites dans le décret et il a jusqu'au 1er janvier 2021 pour mettre en place un socle de « prestations minimales ».

Le décret précise que ces établissements pourront admettre « à titre dérogatoire » des personnes âgées déjà dépendantes. Il faudrait pour cela « un projet d'établissement (qui) prévoit les modalités d'accueil et de vie » de ces personnes et « une convention de partenariat conclue avec, d'une part, un Ehpad et, d'autre part, un service médico-social ou un centre de santé ou un établissement de santé ou des professionnels de santé ». Mais quoi qu'il en soit, les personnes en GIR 1 et 2 ne pourront constituer plus de 10% de la population accueillie. Et si ce taux était dépassé, les résidences autonomes auront un an maximum pour proposer au résident un accueil dans un Ehpad ou dans une petite unité de vie.

Pour être conforme à ce cadre, l'établissement n'accueille pas de personnes en GIR inférieur à 4 considérant que ces derniers peuvent être admis prioritairement à l'EHPAD situé sur le même site.

L'article 4 du décret stipule que « Le conseil départemental (...) fixe le montant du forfait autonomie par établissement dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (...) ».

Le décret précise en outre que ce forfait pourra financer « tout ou partie des actions individuelles ou collectives de prévention de la perte d'autonomie (...) au profit de ses résidents et, le cas échéant, de personnes extérieures ». Autrement dit, il servira au financement de la rémunération de professionnels (animateurs, ergothérapeutes, psychomotriciens, diététiciens, intervenants extérieurs, etc.) « à l'exception de personnels réalisant des soins donnant lieu à une prise en charge par les régimes obligatoires de sécurité sociale ».

### **La liste des prestations minimales**

- ▶ Prestations d'administration générale :
  - ✓ Gestion administrative de l'ensemble du séjour, notamment l'état des lieux contradictoire d'entrée et de sortie ;
  - ✓ Elaboration et suivi du contrat de séjour, de ses annexes et ses avenants.
- ▶ Mise à disposition d'un logement privatif, au sens de l'article R. 111-3 du code de la construction et de l'habitation, comprenant en sus des connectiques nécessaires pour recevoir la télévision et installer le téléphone.
- ▶ Mise à disposition et entretien de locaux collectifs en application de l'article R. 633-1 du code de la construction et de l'habitation.
- ▶ Accès à une offre d'actions collectives et individuelles de prévention de la perte d'autonomie au sein de l'établissement ou à l'extérieur de celui-ci.
- ▶ Accès à un service de restauration par tous moyens.
- ▶ Accès à un service de blanchisserie par tous moyens.
- ▶ Accès aux moyens de communication, y compris Internet, dans tout ou partie de l'établissement.

- ▶ Accès à un dispositif de sécurité apportant au résident 24h/24h une assistance par tous moyens et lui permettant de se signaler.
  
- ▶ Prestations d'animation de la vie sociale :
  - ✓ Accès aux animations collectives et aux activités organisées dans l'enceinte de l'établissement ;
  - ✓ Organisation des activités extérieures.

## Situation géographique

Située au cœur d'une commune d'environ 6500 habitants, la résidence est proche des principaux services et des différents commerces.

La commune se trouve dans le département du Morbihan en bordure sud-est du pays de Ploërmel, à 45 kilomètres de Rennes, 60 kilomètres de Vannes, 30 kilomètres de Redon et 100 kilomètres de Nantes.



## Les extérieurs

L'établissement est situé sur un terrain arboré et se compose d'un bâtiment principal.

## La structure

Le bâtiment comporte 4 niveaux : sous-sol, rez-de-chaussée et 2 étages.

## Les différents niveaux

- ✓ Au sous-sol : Machine à laver, espaces de stockage.
- ✓ Au RDC :
  - Bureaux administratifs (dans les locaux de l'EHPAD), 5 appartements, espace de restauration, office cuisine, hall.
- ✓ Au 1er étage :
  - 7 appartements.
- ✓ Au 2ième étage :
  - 7 appartements.

Les résidents de la résidence autonomie peuvent bénéficier des infrastructures de l'EHPAD (activités, repas, ...).



## Le public accueilli

### REPARTITION PAR AGE ET PAR SEXE

	Hommes	Femmes	Total
Nombre	5	14	19
Taux	26 %	74 %	100 %

La **prédominance des femmes** est sans équivoque.

**Quasiment 100%** de la population est âgée de **plus de 80 ans**. Seulement deux résidents ont 76 et 60 ans.

L'**âge moyen** approche les **88 ans**.

### DEPENDANCE

	GIR 1	GIR 2	GIR 3	GIR 4	GIR 5	GIR 6
Nombre de journées	0	0	0	8	3	8
Taux				42 %	16 %	42 %

Aucun résident n'est situé en GIR 1, GIR 2 ou GIR 3.

Le **G.M.P.** (GIR Moyen Pondéré)<sup>3</sup> validé le 01/02/2016 est de **246**.

---

<sup>3</sup> Le **GIR moyen pondéré (GMP)** traduit le niveau de dépendance moyen des résidents d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées.

## PROVENANCE GEOGRAPHIQUE

La plupart des résidents viennent de Guer (11 sur 19). Les autres venant du canton ou hors canton (pour 5 d'entre eux) dans le cadre d'un rapprochement familiale.

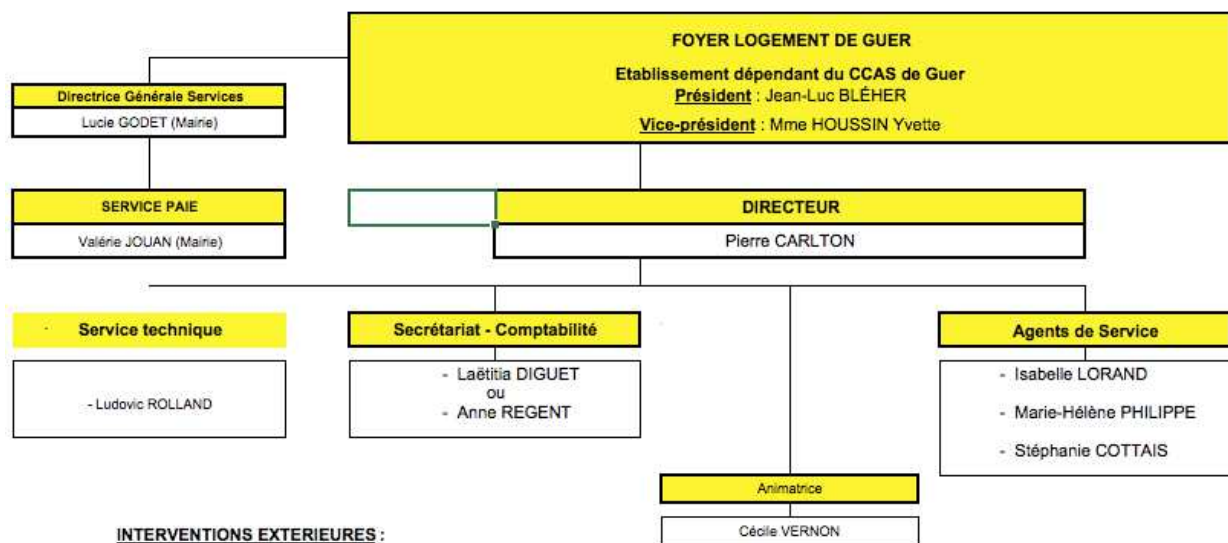
En 2015, l'âge moyen en entrée était de 88 ans.

# Les professionnels

## LE TABLEAU DES EMPLOIS

	<b>ETP<sup>4</sup></b>
<b>Direction</b>	0,1
<b>Secrétariat, comptabilité</b>	0,3
<b>Maintenance</b>	0,1
<b>Veilleuse de nuit</b>	0,1
<b>Agent social qualifié</b>	3,14
<b>Total</b>	<b>3,74</b>

## ORGANIGRAMME



<sup>4</sup> ETP : Equivalent Temps Plein

## Les valeurs et la gestion des paradoxes

---

Afin de donner du sens à l'action, des membres du personnel ont défini les valeurs de la résidence et les principes portés par ces valeurs.

### Confiance

- ✓ Offrir un sentiment de sécurité
- ✓ Donner confiance
- ✓ Etre bienveillant
- ✓ Etre au plus proche des attentes et des besoins de la personne
- ✓ Respecter les habitudes
- ✓ Etre capable d'accompagner la personne dès son arrivée

### Ecoute

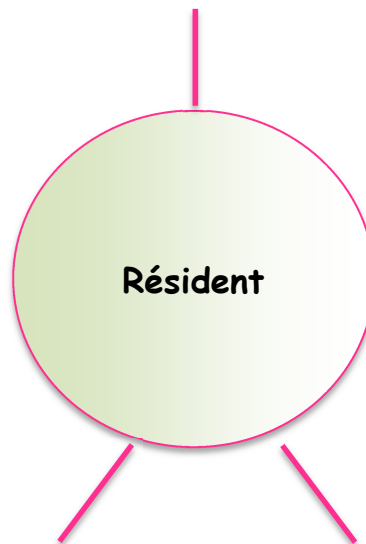
- ✓ Observer
- ✓ Analyser ce qu'on entend et apporter une réponse
- ✓ Tenir compte des difficultés
- ✓ Connaître la personne pour la solliciter à bon escient
- ✓ S'adapter
- ✓ Apporter une aide adaptée
- ✓ Multiplier les contacts humains
- ✓ Etre aidant envers les personnes fragilisées
- ✓ Travailler en équipe et en concertation

### Qualité de vie

- ✓ Etre un lieu de vie : dynamiser les échanges, offrir de la chaleur humaine et de la sérénité, faire en sorte que les moments de la journée soient agréables
- ✓ Etre utile en rendant service et en apportant du concret
- ✓ Rendre les résidents acteurs de leur lieu de vie
- ✓ Les accompagner à s'approprier les lieux

En outre, et sous tendu par les valeurs énoncées, l'accompagnement des résidents s'effectue sur la base de priorités partagées par l'ensemble du personnel :

*Favoriser la liberté : Réfléchir  
en équipe pour apporter la  
réponse la plus adaptée*



*Favoriser le lien social pour  
limiter les effets de  
l'exclusion : être vigilant à  
l'intégration des personnes qui  
risqueraient d'être exclues*

*Développer le dialogue pour  
limiter les contraintes de la  
vie collective : individualiser  
l'accompagnement et  
connaître les habitudes,  
attentes et besoins*

## Missions et cadre réglementaire

---

La(les) mission(s) d'une résidence autonomie se décline(nt) au regard du Code de l'Action Sociale et des Familles.

La principale mission d'un EHPA est d'accueillir et d'accompagner des personnes âgées autonomes.

Elle s'inscrit par ailleurs dans le cadre réglementaire des ESSMS. Citons ici les principaux textes :

- ▶ La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.
- ▶ La loi du 4 Mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé
- ▶ L'arrêté du 8 Septembre 2003 relatif à la charte des droits et libertés de la personne accueillie.
- ▶ Le décret du 26 Novembre 2004 relatif au contrat de séjour ou document individuel de la prise en charge, prévu par l'article L.314-4 du CASF.
- ▶ La loi du 5 Mars 2007 concernant la réforme de la protection juridique des majeurs.
- ▶ Le décret n°2007-975 du 15 mai 2007 fixant le contenu du cahier des charges de l'évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux
- ▶ La loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.
- ▶ Le schéma départemental autonomie
- ▶ La loi ASV (Adaptation de la Société au Vieillissement) du 28 décembre 2015



Les missions de la résidence sont également appuyées par des textes de « recommandations de bonnes pratiques ».

On peut distinguer notamment les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM<sup>5</sup> qui se situent à l'interface d'une logique d'évaluation et d'une logique d'amélioration continue de la qualité, dans le droit fil des principes de la loi du 2 janvier 2002. Leur intégration dans les pratiques est incontournable dans le cadre de l'évaluation externe (qui conditionne l'autorisation de fonctionner de l'établissement).

D'autres recommandations pourront être utilisées (Haute Autorité de Santé, Agence Nationale d'Appui à la Performance, sociétés savantes...), afin de travailler à l'aide de repères validés en consensus.

Les recommandations publiées au jour de la rédaction de ce document ont été identifiées et seront intégrées dans la mise en œuvre de nos actions d'amélioration. Les recommandations à venir seront également prises en compte au fil des publications et des thèmes abordés par l'établissement.

---

<sup>5</sup> ANESM : Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des établissements sociaux et médico-sociaux.

# La dimension stratégique



## Diagnostic stratégique du macro-environnement

---

Le diagnostic stratégique externe du macro-environnement a été réalisé sur la base de la méthode PESTEL (Politique, Economique, Social, Technologique, Ecologique, Légal).



Cette méthode permet de s'interroger sur les variables environnementales susceptibles d'influencer la gestion de l'établissement et d'identifier l'influence (positive ou négative) que peuvent exercer sur l'organisation les facteurs politiques, économiques, sociologiques, technologiques, écologiques et légaux.

Le questionnement s'est basé, entre autres, sur le schéma départemental autonomie, notamment en ce qui concerne l'analyse du bassin de population et les orientations décidées par le département.

## SUR LE PLAN POLITIQUE

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens a été validé et sera réévalué en 2018.</li><li>▶ Les relations avec le Conseil Départemental sont sereines et basées sur la confiance.</li><li>▶ L'établissement est réellement ouvert sur la cité (bénévoles, échanges intergénérationnels, défilé de mode).</li><li>▶ Par rapport à la citoyenneté, une sensibilisation est effectuée à propos du droit de vote et l'accompagnement au bureau de vote peut être organisé.</li><li>▶ Beaucoup de sorties sont organisées avec les bénévoles (une cinquantaine)</li><li>▶ L'établissement est très intégré sur son territoire.</li><li>▶ Pas de concurrence directe en termes de résidence autonomie.</li><li>▶ Dans le Schéma Départemental de l'Autonomie, il est précisé de « Faciliter l'accès financier aux résidences autonomies des personnes en situation de handicap ».</li></ul>	

<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ En outre, il y est également précisé un objectif pour « Améliorer le parc immobilier, la résidence autonomie n'est pas propriétaire des murs ».</li> <li>▶ Les services proposés par l'EHPAD : L'Accueil de jour, l'hébergement permanent et l'hébergement temporaire sont très facilitantes, notamment dans la logique de parcours de l'usager.</li> </ul>	
--	--

## SUR LE PLAN ECONOMIQUE

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Il y a une liste d'attente et donc une demande sur le territoire.</li> <li>▶ La volonté du département de favoriser l'accès aux résidences autonomie par le biais de l'aide sociale.</li> <li>▶ Le taux de pauvreté est moins important (11,1%) que sur le plan national (14,3%) mais remonte à partir de 75 ans sur le Morbihan.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ La situation économique du pays qui contraint l'évolution des dépenses et tend à accroître la pression sur les retraites.</li> </ul>

## SUR LE PLAN SOCIOCULTUREL

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"><li>▶ La démographie et l'augmentation de la longévité.</li><li>▶ L'augmentation des plus de 60 ans. Dans le Morbihan, ils seront près de 300000 en 2030 contre 214000 aujourd'hui.</li><li>▶ Le tiers des personnes âgées de plus de 75 ans est en situation d'isolement.</li><li>▶ Une vigilance particulière et une orientation anticipée vers l'EHPAD est amorcée à partir du moment où la dépendance devient marquée.</li></ul>	

## SUR LE PLAN TECHNOLOGIQUE

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Un poste accessible pour internet sera installé.</li><li>▶ Le report des sonnettes sur les téléphones des agents le jour et les agents de nuit de l'EHPAD ce qui confère une présence 24 heures sur 24.</li><li>▶ Les agents de nuit effectuent deux rondes.</li><li>▶ En dehors des heures de service, il y a systématiquement un report de la sécurité incendie sur l'EHPAD ce qui permet de couvrir une période 24h/24.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ L'agent de service technique n'est pas disponible le weekend et les jours fériés au regard de son temps de travail (pas d'astreinte technique le weekend, jours fériés et durant ses congés).</li></ul>

## SUR LE PLAN ECOLOGIQUE

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"><li>▶ La gestion des déchets invite à améliorer la prise en charge et le recyclage (tri sélectif en place)</li></ul>	

## SUR LE PLAN LEGAL

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"><li>▶ La loi Adaptation de la Société au Vieillessement a permis de négocier le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens et de mettre en place des actions telles que la sophrologie, l'activité physique, la nutrition via le forfait autonomie.</li> <li>▶ La possibilité d'interventions des spécialistes de l'EHPAD (médecin coordonnateur, psychologue, ...) en cas d'urgence ou de problème spécifique.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ L'obligation de mettre à disposition un service petit déjeuner 7 jours sur 7 et 365 jours sur 365 jours avec une permanence 24 heures sur 24 ce qui induit une amplitude de présence de 12h des agents sociaux.</li></ul>

# Diagnostic stratégique du micro-environnement

Afin de comprendre l'environnement proche de l'établissement, nous avons mené la réflexion en adaptant le modèle des 5 forces de M. Porter. Ce modèle permet de définir l'attractivité de l'établissement en termes d'environnement concurrentiel.



## L'USAGER ET LA FAMILLE

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Le niveau d'exigence attendu permet de maintenir et d'améliorer la qualité.</li><li>▶ L'implication des usagers et des familles est très forte.</li></ul>	

## LES PRESTATAIRES ET LES BENEVOLES

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"><li>▶ La présence de bénévoles est très importante, leur disponibilité est quotidienne 7 jours sur 7 et ils ont été sensibilisés à l'accompagnement des personnes âgées par le médecin coordonnateur et la psychologue de l'EHPAD sous forme de demi-journées de formation.</li><li>▶ La qualité des interventions des prestataires auprès des résidents est positive.</li><li>▶ Les résidents ont la possibilité de bénéficier des activités de l'EHPAD.</li></ul>	

## LES AUTORITES DE CONTROLE ET DE TARIFICATION

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"><li>▶ La direction entretient de bonnes relations avec les autorités de contrôle et de tarification.</li></ul>	



## LES CONCURRENTS (PRESENTS ET ENTRANTS)

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Il y a peu de résidences autonomes à proximité.</li></ul>	

## LES SERVICES DE SUBSTITUTION

Opportunités	Menaces
	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Le territoire est couvert par un SSIAD<sup>6</sup> et un SAD<sup>7</sup>.</li></ul>

---

<sup>6</sup> SSIAD : Service de Soins Infirmiers A Domicile

<sup>7</sup> SAD : Service d'Aide à Domicile

## Orientations stratégiques

---

Au regard des valeurs portées par les professionnels et des opportunités et menaces identifiées dans l'analyse de l'environnement, l'établissement a défini cinq orientations stratégiques :

- ▶ développer les partenariats et l'insertion de l'établissement dans le réseau gérontologique de proximité ;
- ▶ poursuivre l'individualisation de la prise en charge et la démarche Bientraitance ;
- ▶ poursuivre la professionnalisation des équipes ;
- ▶ s'adapter aux besoins ;
- ▶ élargir la prestation de services.



# La dimension projective

## Les atouts de la résidence

---

## LA GARANTIE DES DROITS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS

- ✓ Les droits des résidents sont respectés au sein de la résidence : droit à la dignité, respect de l'intimité, liberté de culte et exercice de la citoyenneté ;
- ✓ Des actions de sensibilisation sont faites auprès du personnel quant aux droits des résidents ;
- ✓ L'expression et la participation des résidents et des familles sont effectives ;
- ✓ Les outils institutionnels intègrent les éléments relatifs au droit individuel et au droit collectif ;
- ✓ Le sujet de la bientraitance est évoqué régulièrement.

## LA PERSONNALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- ✓ L'accueil physique et/ou téléphonique est assuré 24h/24 tous les jours de la semaine ;
- ✓ L'évaluation de l'admission est organisée ;
- ✓ Des fiches de recueils de données sont renseignées pour mieux connaître les besoins des résidents ;
- ✓ La préparation de l'arrivée d'un nouveau résident est réelle ;
- ✓ Le jour d'arrivée, une attention particulière est mise en œuvre ;
- ✓ La politique de restauration en adéquation avec la population ;
- ✓ La gestion des fins de vie est prise en compte notamment grâce aux compétences de l'EHPAD.

## LA POLITIQUE DE GESTION ET DE PREVENTION DES RISQUES

- ✓ La continuité des soins est assurée grâce à l'organisation et aux différentes conventions ;
- ✓ La gestion des problématiques liées à la santé est maîtrisée ;
- ✓ Les risques d'errances sont limités ;
- ✓ L'entretien et l'hygiène permettent de maintenir un cadre de vie sûr et agréable ;
- ✓ La bientraitance est prise en compte dans les pratiques ;
- ✓ Des dispositifs de prévention et le maintien de l'autonomie sont en place (matériel d'aide adapté, activités spécifiques) afin que les résidents conservent leurs facultés physiques, cognitives, sensorielles, ...
- ✓ Les éléments permettant une prise en charge rapide à l'hôpital sont disponibles à l'entrée de l'appartement ;
- ✓ La continuité de la surveillance la nuit est effective ;
- ✓ Des actions sont effectuées pour prévenir les pertes d'équilibre et le risque de chute ;
- ✓ Les résidents peuvent bénéficier d'ateliers mémoires.

## OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT A ET SUR SON ENVIRONNEMENT

- ✓ Une réponse est apportée à l'ensemble des besoins ;
- ✓ Des sorties à l'extérieur sont proposées ;
- ✓ L'emplacement de l'établissement facilite le maintien des liens sociaux ;
- ✓ La résidence jouit d'une très bonne réputation.

En outre, la résidence a conclu plusieurs conventions pour permettre une continuité de l'accompagnement et adapter la prise en charge en fonction de l'autonomie des résidents :

- ✓ avec l'EHPAD<sup>8</sup> pour les repas à laquelle s'ajoute un partenariat pour l'animation ;
- ✓ convention avec une association d'éducateur sportif (Association Vive Le Sport) ;
- ✓ contrat d'intervention avec la diététicienne de l'EHPAD ;
- ✓ convention avec la cabinet de psychomotricien ;
- ✓ convention avec une sophrologue ;
- ✓ convention avec un prestataire de linge pour prendre en charge le linge des résidents (EHPAD de Maure De Bretagne)

## L'ORGANISATION DE LA QUALITE DE LA PRISE EN CHARGE OU DE L'ACCOMPAGNEMENT DES USAGERS

- ✓ Les objectifs de la résidence sont définis en fonction des ressources et de la population accueillie ;
- ✓ Les usagers sont satisfaits de l'accompagnement ;
- ✓ Des actions sont menées pour développer les compétences du personnel et limiter l'absentéisme ;
- ✓ L'encadrement du personnel est adapté ;
- ✓ La résidence dispose d'un logiciel qualité et d'un logiciel de soins ;
- ✓ Le personnel et les résidents bénéficient de toutes les actions et ressources de l'EHPAD (formations, logiciels, compétences, ...).

---

<sup>8</sup> EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

## Les projets d'amélioration

---



## LES RELATIONS AVEC L'EXTERIEUR

***Priorité : Développer les partenariats et l'insertion de l'établissement dans le réseau gérontologique de proximité***

- ✓ en développant les partenariats avec un Hôpital A Domicile (HAD) ;
- ✓ en mutualisant le fonctionnement avec d'autres établissements médico-sociaux notamment pour les fonctions logistiques.

## L'INDIVIDUALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

***Priorité : Poursuivre l'individualisation de la prise en charge et la démarche Bientraitance***

- ✓ en intégrant le référent du résident au moment de la visite ;
- ✓ en proposant aux résidents d'inviter leurs proches au moment des goûters d'accueil ;
- ✓ en créant deux évènements dans l'établissement ouverts aux proches ;
- ✓ en formalisant les habitudes de vie des résidents pour les partager ;
- ✓ en poursuivant la démarche de formalisation des projets de vie ;
- ✓ en formant le personnel au pilotage de la démarche de projet de vie (en interne) ;
- ✓ en diffusant l'information auprès de l'ensemble du personnel lorsque les projets de vie sont élaborés ;
- ✓ en actualisant et en diffusant systématiquement le recueil de données avant l'entrée ;
- ✓ en étant vigilant à rappeler aux familles l'importance d'apporter des souvenirs et meubles personnels au moment de la visite (élaborer le protocole de visite).

## LES RESSOURCES HUMAINES

### ***Priorité : Poursuivre la professionnalisation des équipes***

- ✓ en actualisant les fiches de tâches en intégrant les temps de transmissions orales et écrites ;
- ✓ en mettant en place des réunions pour faire le point sur les situations complexes une fois par mois (à coupler avec les projets de vie) ;
- ✓ en remettant à jour les formations bientraitance ;
- ✓ en actualiser les formations aux premiers secours ;
- ✓ en renforçant les compétences du personnel en termes de repérage des situations à risques (dépression, dénutrition, ...) ;
- ✓ en proposant des formations sur l'utilisation des produits d'hygiène ;
- ✓ en refaisant des formations à la manutention et à l'utilisation de matériel.

## LA REPONSE AUX BESOINS

### ***Priorité : S'adapter aux besoins***

- ✓ en proposant des temps d'échanges et d'activités de manière individuelle ou en petit groupe ;
- ✓ en mettant en place un poste internet en libre-service et en prévoyant un accompagnement des résidents ;
- ✓ en mettant à disposition une bouilloire dans la salle d'animation ;
- ✓ en faisant en sorte que les téléphones mobiles passent dans les étages ;
- ✓ en menant une réflexion sur l'intérêt d'investir dans du matériel de transfert (verticalisateur) ;
- ✓ en allongeant la durée des minuteurs de la lumière dans les couloirs ;
- ✓ en diffusant individuellement les compte-rendu des réunions de commissions et CVS (boîte aux lettres) ;
- ✓ en laissant une fiche pratique du fonctionnement de l'établissement affichée dans l'appartement ;
- ✓ en revoyant le système de portes des parties collectives ;
- ✓ en menant une réflexion sur l'éclairage ;

- ✓ en réfléchissant pour rendre le jardin du PASS<sup>9</sup> complètement libre ;
- ✓ en installant une tonnelle ou pergola au niveau de la sortie de l'espace de restauration devant le petit jardin ;
- ✓ en proposant des activités le dimanche (échanges, jeux, balades, cuisine...) en organisant un planning.

## LES PRESTATIONS DE SERVICE

### ***Priorité : Elargir la prestation de service***

- ✓ en rédigeant un protocole d'astreintes de maintenance le weekend ;
- ✓ en mettant en place une organisation pour proposer les petits déjeuners ou en voyant avec un prestataire extérieur pour proposer le service de petit déjeuner ;
- ✓ en organisant une présence 24 heures sur 24 tous les jours de l'année.

---

<sup>9</sup> PASS : Parcours d'Activités Santé Senior

# Conclusion

En conclusion, le projet d'établissement a permis une réflexion générale sur l'organisation de l'établissement de par le questionnement suscité lors de son élaboration.

La Résidence Autonomie prend en considération le résident en anticipant les évolutions sociétales. Les résidents sont ici au cœur de notre attention et tout le raisonnement de ce projet est parti de leurs attentes et de leurs besoins actuels et futurs.

Nous avons, dans ce projet, décrit de manière synthétique la vie dans la résidence et les évolutions que nous souhaitons engager au regard de notre mission et de nos valeurs. C'est donc dans un souci de respect, d'écoute et d'efficacité que nous allons, au cours de ces cinq prochaines années, mettre en œuvre les actions visées pour mener à bien le fruit de notre réflexion.